PRÉFÈTE
DU GARD
Liberté
Égalité
Fraternité

Préfecture - Direction de la coordination, de la légalité et des collectivités locales
Service des élections, des réglementations et de l'utilité publique

Arrêté n°30-2026-10-16-00001
portant ouverture d'une enquête parcellaire complémentaire des lots et volumes de la copropriété le "Portal" du quartier Chemin Bas d'Avignon – Clos d'Orville sur la commune de Nîmes

La préfète du Gard,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le code de l'environnement ;

VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine dite loi Lamy, qui a lancé le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) et défini le principe de co-construction des projets urbains avec les habitants, les représentants d'associations et les acteurs économiques selon les modalités prévues dans les contrats de ville ;

VU le décret du 30 décembre 2014 et l'arrêté du 29 avril 2015, qui déterminent le quartier Chemin Bas d'Avignon-Clos d'Orville comme territoire d'intérêt national pour une intervention de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbain (ANRU) au titre du NPNRU ;

VU le décret n°2008-670 du 2 juillet 2008 portant création de l'Etablissement public foncier d'Occitanie, modifié successivement par décret n°2014-1734 du 29 décembre 2014 et par décret n°2017-836 du 5 mai 2017 et par décret n°2020-374 du 30 mars 2020 ;

VU le décret du 22 juillet 2026 portant nomination de Madame Fabienne DECOTTIGNIES en qualité de préfète du Gard ;

VU l'arrêté n°30-2026-08-17-00001 donnant délégation de signature à M. Yann GERARD, secrétaire général de la préfecture de Gard, sous-préfet de Nîmes ;

VU le schéma de cohérence territoriale (SCoT) sud Gard ;

VU le plan local d'urbanisme de la commune de Nîmes ;

VU la convention d'anticipation foncière entre la commune de Nîmes et l' établissement public foncier d'Occitanie signée le 28 janvier 2019 ;

VU la délibération n°2023-02-089 du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Nîmes métropole du 27 mars 2023 portant sur l'utilité du NPNRU du quartier chemin Bas d'Avignon – clos d'Orville emportant mise en compatibilité du plan local d'Urbanisme et approuvant le dossier d'enquête parcellaire ;

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Nîmes du 3 avril 2023 portant sur l'utilité du NPNRU du quartier chemin Bas d'Avignon – clos d'Orville emportant mise en compatibilité du plan local d'Urbanisme et approuvant le dossier d'enquête parcellaire ;

VU l'arrêté préfectoral n°30-2023-04-28-00001 du 28 avril 2023 déclarant d'utilité publique (DUP) la réalisation du projet de renouvellement urbain du quartier chemin bas d'Avignon – Clos d'Orville sur la commune de Nîmes et approuvant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Nîmes ;

VU l'arrêté préfectoral n°30-2023-06-23-00002 du 23 juin 2023 portant modification de l'arrêté préfectoral sus-mentionné ;

VU la convention opérationnelle entre la commune de Nîmes et l' établissement publlic foncier d'Occitanie signée le 5 décembre 2023 ;

VU l'arrêté préfectoral n°30-2026-07-29-00003 du 29 juillet 2026 déclarant la cessibilité des lots de la copropriété « Le Portal », parcelle CZ n°196 ;

VU la demande de l'établissement public foncier d'Occitanie du 2 octobre 2026 sollicitant l'ouverture d'une enquête parcellaire complémentaire ;

VU le dossier d'enquête parcellaire constitué conformément à l'article R. 131-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique comprenant notamment :

- un plan parcellaire régulier des terrains et bâtiments ;
- la liste des propriétaires établie à l'aide d'extraits des documents cadastraux délivrés par le service du cadastre ou à l'aide des renseignements délivrés par le directeur départemental ou, le cas échéant, régional des finances publiques , au vu du fichier immobilier ou par tous autres moyens.

VU la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur du département du Gard pour l'année 2026 ;

Considérant que le commissaire enquêteur a été consulté sur les modalités de déroulement de l'enquête publique le 8 octobre 2026 ;

Considérant que le projet de renouvellement urbain du quartier Chemin Bas d'Avignon – Clos d'Orville dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) sur la commune de Nîmes comporte des aménagements relevant de la compétence en matière de renouvellement urbain, exercée par la ville de Nîmes, et de la compétence en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, exercée par la communauté d'agglomération Nîmes Métropole ;

Considérant que l'opération de recyclage de la copropriété du Portal est inscrite dans la programmation de la convention NPNRU ;

Considérant que l'état parcellaire a fait l'objet de quelques modifications dans la propriété de certains biens ;

Considérant qu'il y a lieu de soumettre aux formalités d'une enquête parcellaire complémentaire prescrite par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique portant pour plusieurs comptes de propriété, identifiés dans les états parcellaires joints au présent arrêté ;

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE :

Article 1er : il sera procédé à une enquête publique parcellaire complémentaire, d'une durée de 15 jours consécutifs sur le territoire de la commune de Nîmes :

du lundi 9 novembre 2026 , à 9 heures, au lundi 23 novembre 2026, à 17 heures.

Article 2 : l'autorité chargée de coordonner l'organisation de l'enquête et d'en centraliser les résultats est la préfète du Gard.

Sous réserve des résultats de l'enquête :

- la cessibilité des propriétés des lots et volumes de copropriété « Le Portal » identifiés dans les états parcellaires joints au présent arrêté et nécessaires à la réalisation du projet de renouvellement du quartier Chemin Bas d'Avignon – Clos d'Orville.

sera prononcée par arrêté préfectoral, au profit de L'EPF d'Occitanie, en vertu de la convention d'anticipation foncière signée le 28 janvier 2019 et la convention opérationnelle signée le 5 décembre 2023 ainsi que des arrêtés de déclaration publique précités.

ARTICLE 3 : Monsieur Didier LECOURT, inspecteur du Trésor, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

ARTICLE 4 : La mairie de Nîmes – services techniques– 152, avenue Robert Bompard – 30033 Nîmes cedex 9 - est désignée comme siège de l'enquête parcellaire.

Les pièces du dossier d'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête unique seront tenus à la disposition du public, qui pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public des bureaux :

Mairie de Nîmes – services techniques
152, avenue Robert Bompard – 30033 Nîmes cedex 9,
du lundi au vendredi inclus, 8 heures à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 heures.

L'intégralité du dossier mis à l'enquête sera également consultable sur un poste informatique mis à la disposition du public dans les locaux de la mairie, aux services techniques – 152, avenue Robert Bompard – 30033 Nîmes cedex 9, aux jours et heures mentionnés ci-dessus, durant toute la durée de l'enquête.
Le public pourra consulter le dossier d'enquête publique unique, 24 heures sur 24, pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site internet suivant :
https://www.epf-occitanie.fr/enquete-parcellaire/

ARTICLE 5 : L'avis d'ouverture d'enquête parcellaire portant les indications reproduites dans le présent arrêté d'ouverture d'enquête publique unique, sera publié en caractères apparents par voie d'affiches et éventuellement par tout autre procédé, sur le territoire de la commune de Nîmes, par la mairie de Nîmes, huit jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.
L'accomplissement de cette mesure de publicité sera certifié par le maire à l'issue de l'enquête publique ; le certificat sera ensuite transmis sans délai à la préfète du Gard, direction de la coordination, de la légalité et des collectivités locales, bureau des procédures environnementales et foncières, 10 avenue Feuchères 30045 Nîmes cedex 9.

L'avis d'enquête sera inséré en caractères apparents dans l'un des journaux diffusés dans le département et mis en ligne sur le site internet des services de l'État dans le Gard (www.gard.gouv.fr).

ARTICLE 6 : Après la date fixée pour l'ouverture de l'enquête, le maire de la commune de Nîmes et le président de la communauté d'agglomération Nîmes Métropole ou l'E.P.F. désigné au terme de la convention sus visée, adresseront, sous pli recommandé avec demande d'avis de réception, à chacun des intéressés figurant sur l'état parcellaire joint au dossier d'enquête, si leur domicile est connu, ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics, dans les conditions déterminées par les articles R.131-6 et R. 131-7 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique :

- l'avis informant le public du dépôt d'enquête aux services techniques– 152, avenue Robert Bompard – 30033 Nîmes cedex 9 - siège de l'enquête publique.

- l'obligation qui leur est faite de fournir les indications relatives à l'identité des propriétaires telles qu'elles sont énumérées au décret n°55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière.

En cas de domicile inconnu, la notification sera faite dans les mêmes formes que précédemment, en double exemplaire au maire de Nîmes, qui en affichera une et fera remettre, le cas échéant, l'autre aux locataires ou aux preneurs à bail rural, ou, à défaut, gardera ce dernier pour le joindre au dossier après l'avoir visé et attesté de l'affichage individuel.

Ces formalités devront, en toute hypothèse, être achevées au début de l'enquête et l'expropriant devra fournir, à titre justificatif pour être joints au dossier, soit les accusés de réception, soit un certificat d'affichage pour les destinataires introuvables.

La notification du présent arrêté aux propriétaires, est faite notamment en vue de l'application des articles L311-1 à L311-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ci après reproduit :

" En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés soit l'avis d'ouverture d'enquête, soit l'acte déclarant d'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation (article L. 311-1).
Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes (article L. 311-2).
Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L 311-1 et L 311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils sont déchus de tous droits à indemnités (article L. 311-3) ».

Article 7 : Pendant toute la durée de l'enquête parcellaire complémentaire, les observations portant sur la cessibilité des lots et volumes de la copropriété le "Portal" du quartier Chemin Bas d'Avignon – Clos d'Orville dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de la ville de Nîmes , pourront être, par toute personne intéressée, soit :

1/ Consignées sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet en mairie de Nîmes, aux services techniques – 152, avenue Robert Bompard – 30033 Nîmes cedex 9, constitué de feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

- du lundi 9 novembre 2026 , à 9 heures, au lundi 23 novembre 2026, à 17 heures

2/ adressées par correspondance, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur sur la cessibilité des lots et volumes de la copropriété le "Portal" du quartier Chemin Bas d'Avignon – Clos d'Orville dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de la ville de Nîmes - mairie de Nîmes – services techniques – 152, avenue Robert Bompard – 30033 Nîmes cedex 9.

3/ Communiquées, par voie écrite au commissaire enquêteur, qui sera en mesure de recevoir personnellement le public lors des permanences qui seront tenues en mairie, à l'adresse, aux jours et heures suivants :
Mairie de Nîmes – services techniques - 152, avenue Robert Bompard – 30033 Nîmes cedex 9 :

le lundi 9 novembre 2026 , de 9 heures à 12 heures (jour de l'ouverture de l'enquête)

le lundi 23 novembre 2026 , de 14 heures à 17 heures (jour de la clôture de l'enquête).

Ne seront prises en compte que les observations portant sur la cessibilité des lots et volumes de la copropriété le "Portal" du quartier Chemin Bas d'Avignon – Clos d'Orville dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de la commune de Nîmes, qui seront formulées du lundi 9 novembre **2026 à 9 heures au lundi 23 novembre 2026 à 17 heures**.

ARTICLE 8 : Toute personne peut également s'adresser à l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie – Direction traitement des Copropriétés et Restructuration Urbaine – Monsieur Pierre-Henri TUE au 04 48 79 31 36 ou par mail : pierre.tue@epf-occitanie.fr aux fins d'obtenir toutes informations relatives à ce projet.

ARTICLE 9 : A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête parcellaire complémentaire "à la cessibilité des lots et volumes de la copropriété le "Portal" du quartier Chemin Bas d'Avignon – Clos d'Orville dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de la ville de Nîmes", sera clos et signé par le maire et transmis dans les vingt-quatre heures, avec le dossier d'enquête au commissaire enquêteur.

ARTICLE 10 : Le commissaire enquêteur donnera son avis et dressera le procés verbal de l'opération.

Dans un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête parcellaire, le commissaire enquêteur transmettra à la préfète du Gard, direction de la coordination, de la légalité et des collectivités locales, bureau des procédures environnementales et foncières, 10 avenue Feuchères 30045 Nîmes cedex 9, l'exemplaire du dossier de l'enquête déposé au siège de l'enquête, accompagné du registre et pièces annexées, avec le procès-verbal et son avis motivé.

ARTICLE 11 : Dès leur réception en préfecture, le procès-verbal et l'avis motivé du commissaire enquêteur seront transmis au maire de Nîmes. Une copie de ces documents sera tenue à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, dans les locaux de la mairie de Nîmes.
Un exemplaire du procès-verbal et de l'avis motivé du commissaire enquêteur sera également laissé à la disposition du public, en préfecture du Gard, direction de la coordination, de la légalité et des collectivités locales, bureau des procédures environnementales et foncières, 10 avenue Feuchères 30045 Nîmes cedex 9 et sur le site internet des services de l'État dans le Gard (www.gard.gouv.fr).

ARTICLE 12 : Le secrétaire général de la préfecture du Gard, le maire de la commune de Nîmes, le président de la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole, la directrice générale de l'Établissement Public Foncier d'Occitanie et le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et des services de l'Etat.

A Nîmes, 16 OCT. 2026

La préfète

Fabienne DECOTTIGNIES

Vu pour être annexé à mon arrêté de ce jour
Nîmes, le La préfète 16 OCT. 2026
Fabienne DECOTTIGNIES

Département du Gard

COMMUNE DE NIMES

Projet de renouvellement urbain du quartier chemin Bas d'Avignon – Clos d'Orville

Dossier d'enquête parcellaire

Etabli en application des articles L.132-1 et R.131-3 et suivants du code de l'expropriation

4°- LE PLAN PARCELLAIRE

SEPTEMBRE 2026

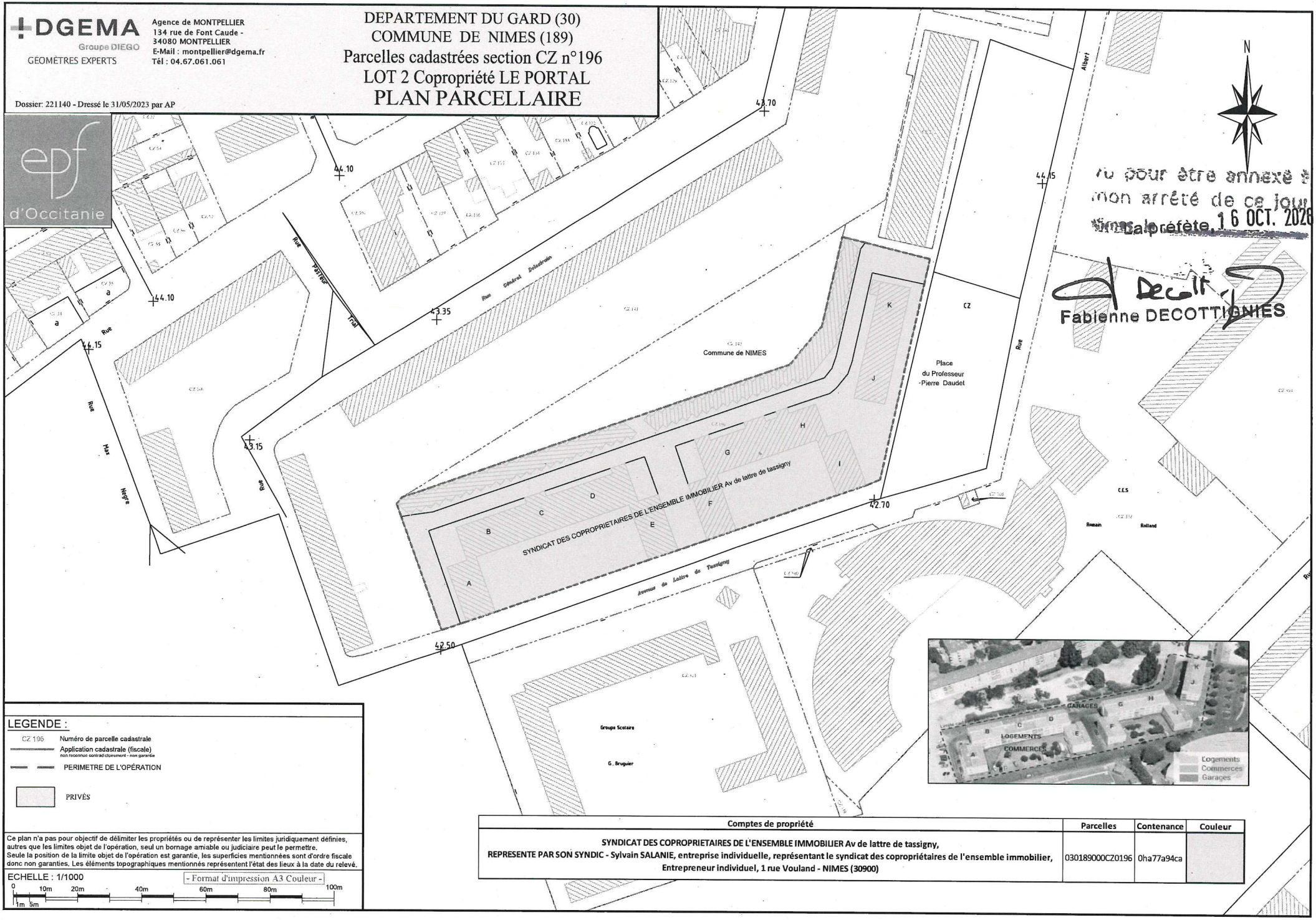
DGEMA
Groupe DIEGO
GÉOMÈTRES EXPERTS
Agence de MONTPELLIER
134 rue de Font Caude -
34080 MONTPELLIER
E-Mail : montpellier@dgema.fr
Tél : 04.67.061.061

DEPARTEMENT DU GARD (30)
COMMUNE DE NIMES (189)
Parcelles cadastrées section CZ n°196
LOT 2 Copropriété LE PORTAL
PLAN PARCELLAIRE

Dossier: 221140 - Dressé le 31/05/2023 par AP

epf d'Occitanie

Vu pour être annexé à mon arrêté de ce jour
Le préfète, 16 OCT. 2026
Fabienne DECOTTIGNIES



LEGENDE :

- CZ 196 — Numéro de parcelle cadastrale
- Application cadastrale (fiscale) — non reconnue contradictoirement - non garantie
- PERIMETRE DE L'OPÉRATION
- PRIVÉS

Ce plan n'a pas pour objectif de délimiter les propriétés ou de représenter les limites juridiquement définies, autres que les limites objet de l'opération, seul un bornage amiable ou judiciaire peut le permettre.
Seule la position de la limite objet de l'opération est garantie, les superficies mentionnées sont d'ordre fiscale donc non garanties. Les éléments topographiques mentionnés représentent l'état des lieux à la date du relevé.

ECHELLE : 1/1000 - Format d'impression A3 Couleur -

0 10m 20m 40m 60m 80m 100m
1m 5m

Comptes de propriété	Parcelles	Contenance	Couleur
SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER Av de lattre de tassigny, REPRESENTE PAR SON SYNDIC - Sylvain SALANIE, entreprise individuelle, représentant le syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier, Entrepreneur individuel, 1 rue Vouland - NIMES (30900)	030189000CZ0196	0ha77a94ca	

Vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
La préfète,
Nîmes, le 16 OCT. 2026

Fabienne BEGOTTIGNI

DGEMA
Groupe DIEGO

Géomètres-Experts
Agence de MONTPELLIER
134, Rue de Font Caude
34 080 - MONTPELLIER
04.67.061.061 - montpellier@dgema.fr

NÎMES

epf d'Occitanie

segat AMÉNAGEMENT

DÉPARTEMENT DU GARD

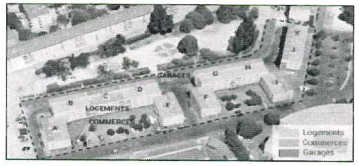
VILLE DE NIMES

Place du Professeur DAUDET

COPROPRIETE LE PORTAL

Section CZ
parcelle n°196

PLAN PARCELLAIRE



Date : Mai 2023
Dossier : 221140

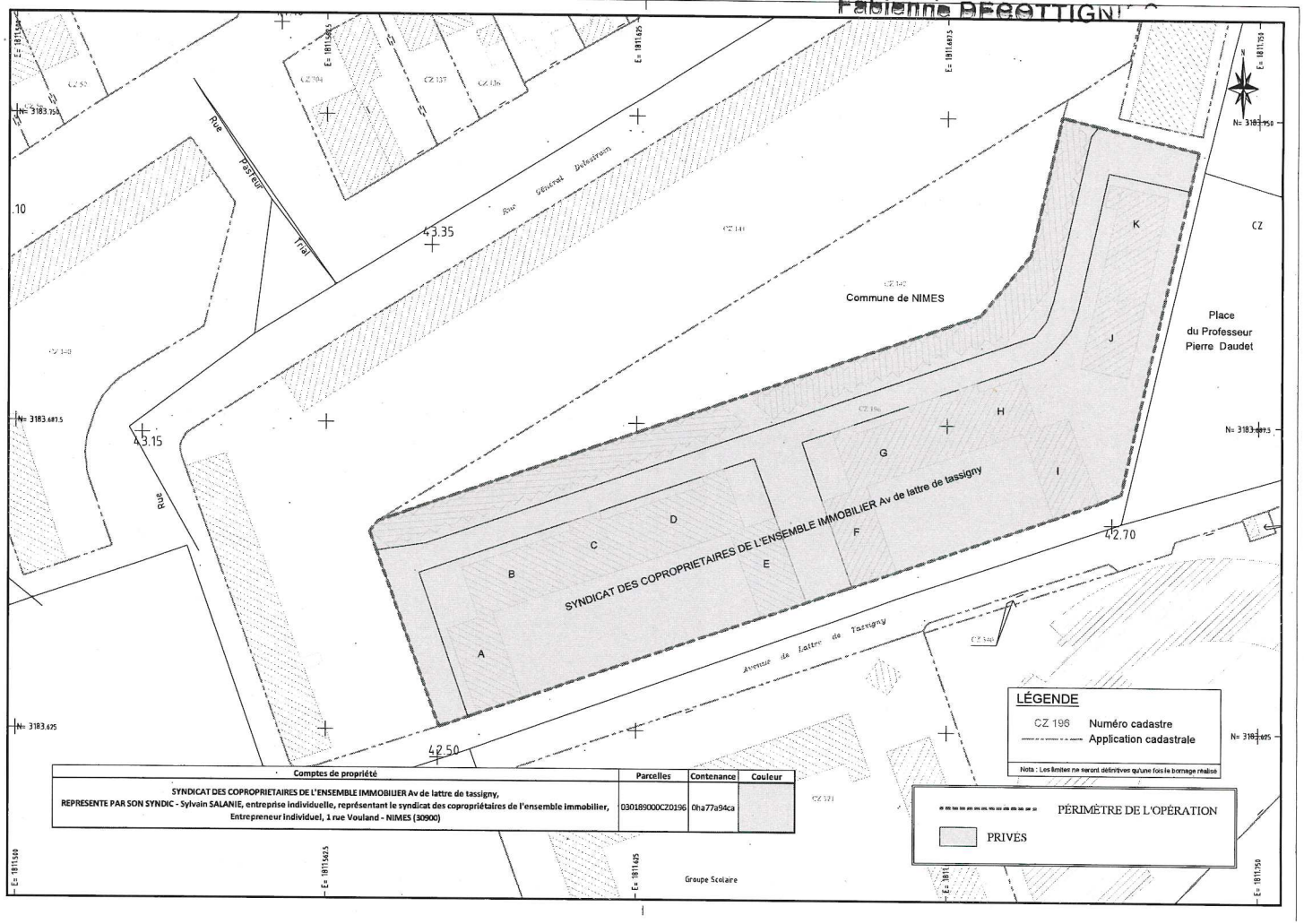
Echelle : 1/ 625

TERRAIN	BUREAU	VALIDATION

Historique

indice	date	modification			
A	17/10/22	Livraison initiale		YA	A. PELORCE
B	31/05/23	mise à jour réf. propriétaires		AP	A. PELORCE

Fichier : 221140-Parcellaire.dwg



Comptes de propriété	Parcelles	Contenance	Couleur
SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER Av de lattre de tassigny, REPRESENTE PAR SON SYNDIC - Sylvain SALANIE, entreprise individuelle, représentant le syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier, Entrepreneur Individuel, 1 rue Vouland - NIMES (30900)	030189000CZ0196	0ha77a94ca	

Département de du Gard

COMMUNE DE NIMES

Vu pour être annexé à mon arrêté de ce jour
Nîmes, le 16 OCT. 2026
La préfète,

Fabienne DECOTTIGNIES

Projet de renouvellement urbain du quartier chemin Bas d'Avignon – Clos d'Orville

Etats parcellaires

Septembre 2026

Vu pour être annexé à mon arrêté de ce jour
Nîmes, le préfète 16 OCT. 2026
Fabienne DECOTTIGNIES

ETAT PARCELLAIRE COMPLEMENTAIRE
Liste des propriétaires
0945GA2023 – LE PORTAL

NÎMES

PROPRIETE 00001 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 1 A 17 AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY ET 1 ET 3 PLACE PIERRE DAUDET CHEZ SALANIE IMMOBILIER 1 Rue Vouland - NIMES (30900)

REPRESENTE PAR SON SYNDIC
- SALANIE IMMOBILIER
1 rue Vouland - NIMES (30900)

Num. du plan	Référence cadastrale					Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface	N°	Surface	N°	Surface	
	CZ	196	SOL	1 avenue de Lattre de Tassigny	7 794		7 794			
						Total	7 794			

Origine de propriété

PARCELLE CADASTREE SECTION CZ N° 196

La parcelle ci-dessus désignée provenant de la division d'un plus grand ensemble cadastré section CZ n° 143, constitue un ensemble immobilier soumis au régime de la copropriété pour avoir fait l'objet d'un état descriptif de division en 294 lots numérotés de 1 à 294, avec la quote-part des parties communes rattachée à chaque lot s'exprimant en 7.323èmes et d'un règlement de copropriété établis suivant acte reçu par Maître QUAILE, notaire à NÎMES (Gard), le 03 janvier 1962, publié au premier bureau des hypothèques de NÎMES, le 22 février 1962, volume 5360, n° 24.

Ledit état descriptif de division et règlement de copropriété a fait l'objet d'un modificatif établi aux termes d'un acte reçu par Maître QUAILE, notaire à NÎMES, le 13 avril 1978, publié au premier bureau des hypothèques de NÎMES, le 11 mai 1978, volume 167 n°443, contenant :

- l'attribution des parcelles CZ 197 et 198 à la société PORTAIL et Compagnie, entraînant le retrait de la copropriété des lots n° 217 à 294
- la suppression des lots n° 1 à 216
- la création des nouveaux lots n°301 à 516 avec la quote-part des parties communes générales rattachée à chaque lot s'exprimant toujours en 7.323èmes

ETAT PARCELLAIRE COMPLEMENTAIRE
Liste des propriétaires
0945GA2023 – LE PORTAL

Ne pour être annexé à mon arrêté de ce jour
Nîmes, le La préfète 16 OCT. 2026
Fabienne DECOTTIGNIES

NÎMES

PROPRIETE 00013	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRES

Moitié en pleine propriété et moitié en usufruit

Monsieur BELKADI Boumédiène, retraité, demeurant à NIMES (30000) 3 avenue de Lattre de Tassigny. Né le 22/08/1943 à AIN TEMOUCHENT (Algérie)

Veuf de Madame MARZOUG Fatima, née le 12/04/1944 à AIN KIHAL (Algérie).

De nationalité française.

Mariés le 09/09/1961 à AIN TEMOUCHENT (Algérie)

Un douzième en nue-propriété

Madame Saliha BELKADI, employée de mairie, demeurant à VAUVERT

(30600) rue du Mail Bâtiment K1 La Cabidoule.

Née à AÏN TEMOUCHENT (ALGERIE) le 16 juillet 1963.

Divorcée de Monsieur Ahmed HAMMOUCH suivant jugement rendu par le tribunal judiciaire de NIMES (30000) le 6 mai 2002, et non remariée.

Un douzième en nue-propriété

Monsieur Mohammed BELKADI, demeurant à OUJDA (60000) (MAROC).

Né à AÏN TEMOUCHENT (ALGERIE) le 3 octobre 1964. Célibataire.

Un douzième en nue-propriété

Madame Jemila BELKADI, sans profession, épouse de Monsieur Abdelkrim BENMOUSSA, demeurant à NIMES (30000) 571 rue Aimé Orand.

ETAT PARCELLAIRE COMPLEMENTAIRE
Liste des propriétaires
0945GA2023 – LE PORTAL

Vu pour être annexé à mon arrêté de ce jour
Nîmes, le La préfète, 16 OCT. 2026
Fabienne BEGOTTIGNIES

Née à NARBONNE (11100) le 20 octobre 1970.

Mariée à la mairie de TANGER (MAROC) le 10 mars 1994 sans contrat de mariage préalable.

Un douzième en nue-propriété

Madame Salima BELKADI, sans profession, demeurant à NIMES (30900) 16 rue du Colisée.

Née à BRIGNOLES (83170) le 10 juillet 1972.

Divorcée de Monsieur Djillal OUCHEN suivant jugement rendu par le tribunal judiciaire de NIMES (30000) le 25 septembre 2009

Un douzième en nue-propriété

Monsieur Kamel BELKADI, sans profession, demeurant à NIMES (30000) 3 avenue de Lattre de Tassigny.

Né à LUNEL (34400) le 31 août 1973.

Divorcé de Monsieur Hanae AYAD suivant jugement rendu par le tribunal judiciaire de NIMES (30000) le 15 juillet 2013,

Un douzième en nue-propriété

Monsieur Foued BELKADI, conducteur d'engins TP, demeurant à NIMES (30000) 11 rue Facteur.
Né à LUNEL (34400) le 17 août 1975.

Epoux séparé judiciairement de corps suivant décision rendue par le tribunal judiciaire de NIMES (30000) le 9 janvier 2008 de Madame Sonia HADJALI,

Vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nimes, La préfète, 16 OCT. 2026

Fabienne DECOTTIGNIES

ETAT PARCELLAIRE COMPLEMENTAIRE
Liste des propriétaires
0945GA2023 – LE PORTAL

N° Ord.	Lots de copropriété						Surfaces à acquérir (en m²)	Observations
	Sect.	N°	Copro	Lot	Lieu-Dit	Libellé		
	CZ	196	001					
	CZ	196	001	325	1 avenue de Lattre de Tassigny	Un garage au rez-de-chaussée du bâtiment E (13/7323èmes)		
	CZ	196	001	326	1 avenue de Lattre de Tassigny	Un garage au rez-de-chaussée du bâtiment E (13/7323èmes)		
	CZ	196	001	364	1 avenue de Lattre de Tassigny	Au 3ème étage du bâtiment B, un appartement (89/7323èmes)		
	CZ	196	001	386	1 avenue de Lattre de Tassigny	Au 4ème étage du bâtiment B, un cellier (3/7323èmes)		
						Total	0	

Origine de propriété

Les biens appartiennent aux propriétaires susvisés par suite faits et actes suivants :

Concernant les lots 364, 386 et 326 :
Acquisition par les époux BELKADI Boumédiène /MARZOUK Fatima suivant acte reçu par Maître Georges LAFON, notaire à NIMES, le 18 avril 2003,
Une copie authentique de cet acte a été publiée au service de la publicité foncière de NIMES 1, le 21 mai 2003, volume 2003P, numéro 5766.

Concernant le lot 325 :
Acquisition par les époux BELKADI Boumédiène /MARZOUK Fatima suivant acte reçu par Maître Georges LAFON, notaire à NIMES, le 24 juin 2003,
Une copie authentique de cet acte a été publiée au service de la publicité foncière de NIMES 1, le 07 août 2003, volume 2003P, numéro 9148.

Concernant l'ensemble des lots :
Attestation de propriété dressé par Me Thierry VERGNE notaire à NIMES le 24 juillet 2025 suite au décès de Madame Fatima MARZOUK survenu à NIMES le 24 novembre 2023
Une copie authentique de cet acte a été publiée au service de la publicité foncière de NIMES, le 7 août 2025 volume 2025 P n°20085

Vu pour être annexé à mon arrêté de ce jour
Nîmes, le La préfète, 16 OCT. 2026
Fabienne DECOTTIGNIES

ETAT PARCELLAIRE COMPLEMENTAIRE
Liste des propriétaires
0945GA2023 – LE PORTAL

NÎMES

PROPRIETE 00030 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- Société dénommée "SCI HORIZON", représentée par sa gérante
Société Civile Immobilière au capital de 1 000 €, identifiée au SIREN, sous le n° 529 150 039 - R.C.S. MONTPELLIER
48 rue Paul Balbastre - MONTPELLIER (34070)

ASSOCIES
- Madame BELATTAR Fatima
née le 15/05/1965 à TEFEREG (Algérie)
demeurant 26 rue Louis Braille - SAINT ETIENNE (42000)

Mademoiselle LALAMI Sarah
née le 03/04/1991 à SAINT ETIENNE
demeurant 26 rue Louis Braille - SAINT ETIENNE (42000)

N° Ordre.	Lots de copropriété						Surfaces à acquérir (en m²)	Observations
	Sect.	N°	Copro	Lot	Lieu-Dit	Libellé		
	CZ	196	001					
	CZ	196	001	369	1 avenue de Lattre de Tassigny	Au 3ème étage du bâtiment D, un appartement (79/7323èmes)		
	CZ	196	001	399	1 avenue de Lattre de Tassigny	Au 4ème étage du bâtiment D, un cellier (3/7323èmes)		
						Total	0	

Origine de propriété

PARCELLE CADASTREE SECTION CZ N° 196

Lots 369 et 399
Les biens et droits immobiliers que constituent les lots ci-dessus désignés, appartiennent à la Société dénommée « SCI HORIZON », Société Civile Immobilière, au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite sous son ancienne dénomination « SCI RENAITRE », suivant acte reçu par Maître ROMAGNÉ, notaire à CLARENSAC (Gard), le 16 février 2015, publié et enregistré au Service de la Publicité Foncière de NÎMES 1, le 17 mars 2015, volume 2015 P n° 2.700.

ETAT PARCELLAIRE COMPLEMENTAIRE
Liste des propriétaires
0945GA2023 – LE PORTAL

Vu pour être annexé à mon arrêté de ce jour
Nîmes, le 16 OCT. 2026
La préfète,
Fabienne DECOTTIGNIES

NÎMES

PROPRIETE 00039 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRES
- Monsieur EL MOUJAHID Hassan, retraité
né le 01/01/1948 à BENI ISSI KETAMA (Maroc)
et
Madame DAHMAN Amina son épouse, retraitée
née le 01/01/1950 à BENI ISSI KETAMA (Maroc)
mariés le 06/05/1968 à KETAMA (Maroc)
demeurant Mas de Chalvidan - 5 impasse Lou Prouvenco - NIMES (30000)

N° Ord.	Lots de copropriété						Surfaces à acquérir (en m²)	Observations
	Sect.	N°	Copro	Lot	Lieu-Dit	Libellé		
	CZ	196	001	482	1 avenue de Lattre de Tassigny	Au rez-de-chaussée du bâtiment K, un local commercial (60/7323èmes)		
	CZ	196	001	481	1 avenue de Lattre de Tassigny	Au rez-de-chaussée du bâtiment K, un local commercial (49/7323èmes)		
	CZ	196	001	480	1 avenue de Lattre de Tassigny	Au rez-de-chaussée du bâtiment J, un local commercial (49/7323èmes)		
	CZ	196	001	479	1 avenue de Lattre de Tassigny	Au rez-de-chaussée du bâtiment J, un local commercial (60/7323èmes)		
						Total	0	

Origine de propriété

PARCELLE CADASTREE SECTION CZ N° 196

Lots 479, 480, 481, 482,

Les biens et droits immobiliers que constituent les lots ci-dessus désignés, appartiennent à Monsieur EL MOUJAHID Hassan et Madame DAHMAN Amina, son épouse ,par suite de l'acquisition qu'ils en ont faite aux termes d'un acte reçu par Maître ALAUX, notaire à NÎMES (Gard), le 4 septembre 1997, publié au service de la publicité foncière de NIMES, le 25 septembre 1997, volume 1997 P n° 9.402, suivi d'une attestation rectificative reçue par Maître ALAUX, notaire susnommé, le 27 octobre 1997, publiée au service de la publicité foncière de NÎMES, le 6 novembre 1997, volume 1997 P n° 10.754.

ETAT PARCELLAIRE COMPLEMENTAIRE
Liste des propriétaires
0945GA2023 – LE PORTAL

Vu pour être annexé à mon arrêté de ce jour
Nîmes, le 16 OCT. 2026
La préfète,
Fabienne DECOTTIGNIES

NÎMES

PROPRIETE 00040 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

-D'après le fichier hypothécaire :

Association dénommée « COMITE DE DEFENSE DES INTERETS DES QUARTIERS DE NIMES-EST » dont le siège est à NIMES rue Albert CAMUS, formée sous le régime du titre I er de la loi du 1er juillet 1901.

Représenté par Monsieur Léon BENFREDJ, demeurant à NIMES 17 avenue Lattre de Tassigny en qualité de Président de ladite Association.

D'après le cadastre : 9900 ASS COMITE DE DEFENSE DES INTERETS DES QUARTIERS DE NIMES EST

PAR SAMARI MOHAMED BP 63034 RUE ALBERT CAMUS

30000 NIMES

N° Ord.	Lots de copropriété						Surfaces à acquérir (en m²)	Observations
	Sect.	N°	Copro	Lot	Lieu-Dit	Libellé		
	CZ	196	001					
	CZ	196	001	426	1 avenue de Lattre de Tassigny	Un garage au rez-de-chaussée du bâtiment I (13/7323èmes)		
						Total	0	

Origine de propriété

PARCELLE CADASTREE SECTION CZ N° 196

Lot 426
Le bien et droits immobiliers que constitue le lot ci-dessus désigné, appartiennent à l'Association dénommée « ASSOCIATION COMITE DE DEFENSE DES INTERETS DES QUARTIERS DE NIMES-EST » au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite, suivant acte reçu par Maître QUAILE, notaire à NÎMES (Gard), le 28 juillet 1977, publié et enregistré au 1er bureau des hypothèques de NÎMES, le 5 août 1977, volume 151 n° 472.

Propriétaire dont l'identification, au sens des dispositions de l'article 5 du décret du 4 janvier 1955 n'a pu être intégralement établi. L'identité des propriétaires n'étant pas clairement définie, il y a lieu de faire application de l'article 82 du décret 55-1350 du 14 octobre 1955.

ETAT PARCELLAIRE COMPLEMENTAIRE
Liste des propriétaires
0945GA2023 – LE PORTAL

Vu pour être annexé à mon arrêté de ce jour
Nîmes, le 16 OCT. 2026
La préfète,
Fabienne DECOTTIGNIES

NÎMES

PROPRIETE 00057 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRES d'après le fichier hypothécaire :

- Monsieur CORTES Gilbert William, en son vivant retraité
né le 20/07/1933 à AFFREVILLE (Algérie)
époux de Madame LÔ Lucette Monique
marié le 24/09/1960 à AFFREVILLE (Algérie)
décédé le 11 février 2016 à NIMES (Gard)

- Madame LÔ Lucette Monique, née le 02/07/1942 à SAINTE BARBE DU TRELAT (Algérie) et décédée le 11 janvier 2026 à Nîmes

D'après les recherches effectuées par l'administration, les propriétaires suivants pourraient aussi être ayants droits, sous réserve de la preuve par ceux-ci de leur droit de propriété :

Héritiers présumés de Monsieur CORTES Gilbert et de Madame Lucette LÖ épouse CORTES :

- Monsieur Claude René CORTÈS, né à AFFREVILLE (ALGÉRIE) le 23 novembre 1961, demeurant à NÎMES (30000) 531 chemin du Mas Miraman, son fils, marié à Nîmes le 19 avril 1986 avec Madame Armelle Renée Suzanne BEAUMONT, mariés sous contrat
- Monsieur Pascal José CORTÈS, né à NIMES (30000) le 23 juillet 1967, demeurant à NÎMES (30000) 531 chemin du Mas Miraman, son fils, célibataire
- Madame Caroline Fernande CORTÈS, née à NIMES (30000) le 21 novembre 1965, demeurant à NÎMES (30000) 531 chemin du Mas Miraman, sa fille, mariée à Les Salelles (Ardèche) le 8 septembre 2018 avec Monsieur Bruno LICINI en secondes noces. Divorcée en premières noces (mariée à Nîmes le 16 avril 1988 sous contrat) de Monsieur Hervé MARCILLY suivant un jugement du juge des affaires familiales du tribunal de grande instance de Nîmes, rendu le 17 novembre 1995

N° Ordre	Lots de copropriété						Surfaces à acquérir (en m²)	Observations
	Sect.	N°	Copro	Lot	Lieu-Dit	Libellé		
	CZ	196	001					
	CZ	196	001	456	1 avenue de Lattre de Tassigny	Bâtiment F, un cellier (3/7323èmes)		
						Total	0	

ETAT PARCELLAIRE COMPLEMENTAIRE
Liste des propriétaires
0945GA2023 – LE PORTAL

Vu pour être annexé à mon arrêté de ce jour
Nîmes, le La préfète, 16 OCT. 2026

Fabienne DECOTTIGNIES

Origine de propriété
PARCELLE CADASTREE SECTION CZ N° 196 **Lot 456** Le bien et droits immobiliers que constitue le lot ci-dessus désigné, dépend de la communauté légale de biens existant entre Monsieur CORTES Gilbert William et Madame LÔ Lucette Monique, son épouse, au moyen de l'acquisition qu'ils en ont conjointement et solidairement faite, au cours et pour le compte de ladite communauté, aux termes d'un acte reçu par Maître QUAILE, notaire à NÎMES (Gard), le 28 juin 1976, publié et enregistré au 1er bureau des hypothèques de NÎMES, le 23 juillet 1976, volume 128 n° 370.

ETAT PARCELLAIRE COMPLEMENTAIRE
Liste des propriétaires
0945GA2023 – LE PORTAL

Vu pour être annexé à mon arrêté de ce jour
Nîmes, le 16 OCT. 2026
La préfète,

Fabienne DECOTTIGNIES

NÎMES

PROPRIETE 00063 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- Monsieur MAADY M'Hamed, Maçon, né le 31 décembre 1956 à BRARET (MAROC)
Veuf en premières noces de Madame Milouda GHEMMAR, décédée le 22 novembre 2012 à TAZA (MAROC)
Marié en secondes noces avec Madame ZRIOUEL Hafida, à TAZA (MAROC), le 7 août 2013
Divorcé en secondes noces de Madame ZRIOUEL Hafida, suivant un jugement rendu par le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire de Nîmes le 25 juillet 2022
demeurant 3 Place du Professeur Pierre Daudet - NIMES (30000)

- Madame GHEMMAR Milouda, épouse en premières noces de Monsieur MAADY M'Hamed, née le 23/08/1961 à CASABLANCA (Maroc) et décédée le 22 novembre 2012 à TAZA (Maroc)

D'après les recherches effectuées par l'administration, les propriétaires suivants pourraient aussi être ayants droits, sous réserve de la preuve par ceux-ci de leur droit de propriété :

Héritiers présumés de Madame GHEMMAR Milouda épouse MAADY :

- Monsieur M'Hamed MAADY, né à BARRET (MAROC) le 31 décembre 1956 et demeurant à NIMES (30000) 3 Place Pierre Daudet, son époux en premières noces, mariés à Aknoul le 1er Mars 1983 ;
- Madame Karima MAADY, née à NIMES (30000) le 03 septembre 1998 et demeurant à NIMES (30000) 3 Place Pierre Daudet, sa fille, célibataire
- Monsieur Mourad MAADY, né à AJACCIO (20000) le 03 janvier 1993 et demeurant à NIMES (30000) 154 Chemin des Justices Vieilles, son fils, célibataire
- Monsieur Mohamed MAADY, né à TAZA (MAROC) le 20 juin 1988 et demeurant à NIMES (30000) 10 rue Fernand Granon, son fils, marié à Nîmes le 18 mai 2013 avec Madame Vanessa, Marylène, Patricia SANCHE, sans contrat de mariage
- Madame Souad MAADY épouse KOUBAA, née à TACHARBANTE AKNOUL (MAROC) le 10 janvier 1986, et demeurant à JONQUIERES-ET-SAINT-VINCENT (30300) 15 rue Gaston Pascal, sa fille, mariée à Nîmes le 28 juin 2008 avec Monsieur Mohamed KOUBAA, sans contrat de mariage
- Madame Soumia MAADY née à TACHARBANTE AKNOUL (MAROC) le 19 octobre 1983, sa fille, divorcée en secondes noces de Monsieur Abdelbaki EL BOUBKARI suivant un jugement rendu par le juge aux affaires familiales du tribunal de grande instance de Nîmes le 26 octobre 2011
Mariée en secondes noces le 20 mai 2006 à Nîmes avec Monsieur Abdelbaki EL BOUBKARI
Divorcée en premières noces de Monsieur Laourari BARZOU suivant un jugement rendu par le juge aux affaires familiales du tribunal de grande instance de Nîmes le 28 février 2005
Mariée en premières noces le 20 septembre 2003 à Nîmes avec Monsieur Laourari BARZOU
Demeurant à LES MUREAUX (78130) 26 avenue Paul Raoult

Vu pour être annexé à mon arrêté de ce jour
Nîmes, le 16 OCT. 2026
La préfète,
Fabienne DECOTTIGNIES

ETAT PARCELLAIRE COMPLEMENTAIRE
Liste des propriétaires
0945GA2023 – LE PORTAL

N° Ord.	Lots de copropriété						Surfaces à acquérir (en m²)	Observations
	Sect.	N°	Copro	Lot	Lieu-Dit	Libellé		
	CZ	196	001					
	CZ	196	001	504	1 avenue de Lattre de Tassigny	Bâtiment K, un appartement (79/7323èmes)		
	CZ	196	001	514	1 avenue de Lattre de Tassigny	Bâtiment K, un cellier (3/7323èmes)		
	CZ	196	001	516	1 avenue de Lattre de Tassigny	Bâtiment K, un cellier (3/7323èmes)		
						Total	0	

Origine de propriété

PARCELLE CADASTREE SECTION CZ N° 196

Lots 504, 514 et 516

Les biens et droits immobiliers que constituent les lots ci-dessus désignés, appartiennent à Monsieur MAADY M'Hamed et Madame GHEMMAR Milouda, son épouse, au moyen de l'acquisition qu'ils en ont conjointement et solidairement faite, aux termes d'un acte reçu par Maître ALAUX, notaire à NÎMES (Gard), le 27 octobre 2000, publié et enregistré au 1er bureau des hypothèques de NÎMES, les 7 décembre 2000 et 7 mars 2001, volume 2000 P n° 14.159.

Observation étant ici faite que Madame GHEMMAR Milouda, est décédée à TAZA (Maroc), le 22 novembre 2012.

ETAT PARCELLAIRE COMPLEMENTAIRE
Liste des propriétaires
0945GA2023 – LE PORTAL

Vu pour être annexé à mon arrêté de ce jour
Nîmes, le 16 OCT. 2026
La préfète,
Fabienne DECOTTIGNIES

NÎMES

PROPRIETE 00024	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- Monsieur AFKOUR Lahcen, retraité
né le 01/01/1952 à TAFARGALTE (Maroc)
époux de Madame ZARHARI Khaddouj

marié en 1972 à MOHAMMEDIA (Maroc)
demeurant 7 avenue de Lattre de Tassigny - NIMES (30000)

N° Ordre	Lots de copropriété						Surfaces à acquérir (en m²)	Observations
	Sect.	N°	Copro	Lot	Lieu-Dit	Libellé		
	CZ	196	001					
	CZ	196	001	360	1 avenue de Lattre de Tassigny	Au 2ème étage du bâtiment D, un appartement (74/7323èmes)		
	CZ	196	001	396	1 avenue de Lattre de Tassigny	Au 4ème étage du bâtiment D, un cellier (3/7323èmes)		
						Total	0	

Origine de propriété

PARCELLE CADASTREE SECTION CZ N° 196

Lots 360 et 396
Les biens et droits immobiliers que constituent les lots ci-dessus désignés, appartiennent en propre à Monsieur AFKOUR Lahcen époux de Madame KAMADDOUI Zarari, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite seul, aux termes d'un acte reçu par Maître CASTILLON ARNAUD, notaire associé à SAINT-CHAPTES (Gard), le 28 janvier 2000, publié et enregistré au 1er bureau des hypothèques de NÎMES, les 10 février et 10 mai 2000, volume 2000 P n° 1.856.

Observation étant ici faite que Monsieur AFKOUR Lahcen, est de nationalité Marocaine et que le régime matrimonial légal au Maroc, est celui de la séparation de biens

ETAT PARCELLAIRE COMPLEMENTAIRE
Liste des propriétaires
0945GA2023 – LE PORTAL

Vu pour être annexé à mon arrêté de ce jour
Nîmes, le La préfète, 16 OCT. 2026

Fabienne DECOTTIGNIES

NÎMES

PROPRIETE 00058 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- Société dénommée " S.C.I. T.Z. ", représentée par son gérant
Société Civile Immobilière au capital de 320 €, identifiée au SIREN, sous le n° 433 023 033 - R.C.S. NIMES
3 Place du Professeur Pierre Daudet - NIMES (30000)

REPRESENTEE PAR SON GERANT
- Monsieur ZEGHLI Mohammed
né le 23/02/1967 à OUJDA (Maroc)
demeurant 3 Avenue des Rives du Parc - GARONS (30128)

N° Ordre	Lots de copropriété						Surfaces à acquérir (en m²)	Observations
	Section	N°	Copro	Lot	Lieu-Dit	Libellé		
	CZ	196	001					
	CZ	196	001	483	1 avenue de Lattre de Tassigny	Au rez-de-chaussée du bâtiment K, un local commercial (60/73 23èmes)		
	CZ	196	001	484	1 avenue de Lattre de Tassigny	Au rez-de-chaussée du bâtiment K, un local commercial (60/73 23èmes)		
						Total	0	

Origine de propriété

PARCELLE CADASTREE SECTION CZ N° 196

Lots 483 et 484
Les biens et droits immobiliers que constituent les lots ci-dessus désignés, appartiennent à la Société dénommée « S.C.I. T.Z », Société Civile Immobilière, au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite, suivant acte reçu par Maître GOLA-VASSAL, notaire à AIMARGUES (Gard) , le 22 novembre 2000, publié et enregistré au bureau des hypothèques de NÎMES (Gard), le 17 janvier 2001, volume 2001 P n° 638.